

A la création de la société ou à l'occasion de l'entrée de nouveaux associés, la conclusion d'un **pacte d'associés** peut s'avérer nécessaire afin notamment :

- d'organiser une procédure de sortie de la société pouvant profiter aux signataires du Pacte ;
- de fixer plus précisément les fonctions de chacun des associés et leurs obligations ;
- d'attribuer (ou non) aux minoritaires des moyens pour intervenir dans la gestion et/ou recevoir une fraction des résultats.

La conclusion d'une convention extrastatutaire permet le cas échéant :

- de limiter l'accord à certains associés ;
- de répondre à un souci de discrétion ;
- de pouvoir prendre en compte les obligations respectives de chacune des parties ;
- de limiter la durée de la convention ;
- de prévoir des sanctions particulières.

Le cabinet **e-care expertise-comptable & innovation** peut vous accompagner dans la rédaction d'un pacte d'associés afin de les adapter à vos besoins et contraintes.

*Contactez-nous pour obtenir le détail de nos honoraires.*